



## REGLEMENT FINANCIER DU CDJE 62

*Date de mise à jour : 15 Janvier 2024*

Une nouvelle liste conduite par M. Boris FLEURQUIN a été élu le samedi 20 janvier 2024. Pour garantir la santé financière du Comité Départemental des Joueurs d'Échecs du Pas-de-Calais mais en respectant sa mission dans l'organisation et les animations échiquéennes dans notre département, ce règlement financier regroupe les différentes aides auxquels les clubs et les joueurs du Pas-de-Calais peuvent demander et l'engagement de certains frais pour nos événements échiquéens.

Ce règlement est susceptible d'être modifié selon les finances du CDJE et à la majorité des membres du bureau.

### **1. Intervention dans les écoles et collèges**

Le CDJE 62 aide les clubs à intervenir dans les établissements scolaires. Nous proposons une aide annuelle globale de 1500€ pour l'ensemble des clubs. Il sera réparti au mois de Juin de la saison après réception des certificats des directeurs ou responsables d'établissement pour effectuer le partage entre les clubs (paramètres : nombre d'élève ayant suivi les interventions, nombre de licenciés venant de l'établissement)

### **2. Stage Sportif, jeune, féminin, autres**

Le CDJE 62 aide les clubs voulant organiser des stages, 100€ par stage.

Ces stages ayant reçu une contribution du CDJE 62 doivent être ouverts à tous les licenciés du Pas-de-Calais.

### **3. Tournoi Permanent**

Le CDJE 62 rembourse la licence B à hauteur de 3€ et la licence A à hauteur de 6€ pour chaque jeune joueur (limite à la catégorie Minime) participant au tournoi permanent.

### **4. Tournoi scolaire**

Une aide exceptionnelle sera accordée en cas de qualification en phase nationale. Si l'établissement scolaire est championne de France, elle pourra prétendre à une prime « champion » de 250,00€

## **5. Championnat de France Jeunes**

Participation au championnat de France = 100€

Si Open Parallèle = 50€

## **6. Aide aux évènements des clubs du Pas-de-Calais**

Dans la limite de 1 tournoi rapide, 1 Open et 1 tournoi jeune par club

Tournoi rapide = 100€

Tournoi jeune = 100€

Tournoi blitz = 0€ (un souhait de 50€ sera proposé quand j'apporterai de nouvelles subventions au CDJE 62)

Open = 150€ par Open (le club aura droit aux aides par Open jusqu'à 3 tournois dans le même évènement)

Pour prétendre à cette aide financière, il faudra allouer un prix CDJE 62 dans chaque tournois.

## **7. Loubatière, Parité**

Les inscriptions aux coupes sont prises en charge par le CDJE 62 si la ligue des Hauts de France des Echecs ne les prenait plus en charge.

Une aide est attribuée aux équipes arrivant en phase finale

Lieux <500 Kms = 150€

Lieux >500 Kms = 250€ (à justifier en prenant la distance la plus courte)

Si une équipe est championne de France, elle pourra prétendre à une prime « champion » de 250,00€

### **A noter :**

Le choix des arbitres sera effectué en fonction de son niveau et de son expérience par rapport à l'évènement mais aussi en fonction de la distance pour éviter si possible des frais kms et avantager des arbitres locaux.

Le choix des lieux et des arbitres sera établis en deux fois sur la saison à savoir une première décision pour le championnat jeunes départementale, la phase départementale de la coupe Loubatière, le tournoi féminin, le tournoi -1600 vers Mai-Juin-Juillet et une deuxième décision pour les tournois scolaires, Blitz et Rapide CDJE 62 en Septembre-Octobre. Le but est de laissé un peu de temps aux clubs de pouvoir se présenter.

Les aides seront accordés aux seuls clubs présents ou représentés lors de l'AG annuelle (pour des motifs exceptionnels, des clubs peuvent être excusés et peuvent profiter des aides)